

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation du Comité Syndical : 26/03/2024

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Isabelle MASSEBEUF, Claude AURIAS (représente Virginie BONNET-FERRAND),
Chloé DELEUZE-DALZON, Cécile DUCHAMP, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL

Absents ou excusés : Fabrice BRUN (**donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF**), Virginie
BONNET-FERRAND représentée par Claude AURIAS, Matthieu SALEL (**donne pouvoir à
Cécile DUCHAMP**), Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER,

N° 11

**CONVENTION DE MANDAT
OPERATION DE CONSTRUCTION
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURE
SMERGC/SDE 07**

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240404-02024_11-DE

Adopté à l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :
et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2422-5 du Code de la Commande Publique

Vu le rapport de Madame la Présidente du Syndicat Mixte,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les termes de la convention de mandat jointe en annexe

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de mandat à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com